

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 260

présenté par

M. Door

à l'amendement n° 253 du Gouvernement

ARTICLE 51

À la fin du dernier alinéa, substituer à la date :

« 1^{er} janvier 2016 »

la date :

« 1^{er} janvier 2017 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de fixer l'entrée en vigueur de l'ensemble de cette réforme du mécanisme des ATU/post ATU au 1^{er} janvier 2017, afin de respecter les impératifs de sécurité et de prévisibilité juridique.